



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ DE LA PRÉFECTURE DES HAUTES-ALPES



**Document disponible  
à l'accueil de la préfecture de Gap  
et sur le site [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)**

Textes de référence :

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034307896/>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre d'accessibilité

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034454237/>

**Date de mise à jour : 01/08/2022**

## La préfecture de Gap est conforme aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP)

Les locaux sont accessibles au public et sont équipés pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande, vous aider dans vos démarches.



Ce registre est à votre disposition pour consultation. Vous pouvez également le consulter et le télécharger sur le site [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)



## Accessibilité de la préfecture des Hautes-Alpes Bienvenue



Le bâtiment et tous les services sont ils accessibles à tous ?

OUI  NON



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services ?

OUI  NON

### Formation du personnel d'accueil aux différentes situations du handicap



Le personnel est sensibilisé

Le personnel est formé

Le personnel sera formé

-

### Matériel adapté



Le matériel est entretenu et réparé

Le personnel connaît le matériel

**Contact :** ☎ standard au 04 92 40 48 00 ✉ [prefecture@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-alpes.gouv.fr)

Une suggestion, une réclamation : formulaire et urne papier à disposition au pré-accueil, formulaire version numérique à disposition sur le site internet de la préfecture : [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr) rubrique démarche qualité

N° DE SIRET : 170 500 011 00011

Adresse : 28 rue Saint Arey, 05000 GAP



## CERTAINES PRESTATIONS NE SONT PAS ACCESSIBLES

### 1. Accès aux étages du bâtiment ancien

Ce service ne sera pas accessible

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

OUI  NON

L'accueil des personnes à mobilité réduite s'effectue dans les salles et salons du rez-de-chaussée

2.....

Ce service sera accessible le : .....

Ce service ne sera pas accessible

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

## INFORMATION SUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA PREFECTURE

L'établissement possède t il plusieurs niveau ? OUI  NON





Il comporte 2 bâtiments :

- le bâtiment administratif comprenant les guichets d'accueil au public y compris la commission médicale du permis de conduire. Les guichets sont au rez de chaussée
- l'ancien bâtiment



L'établissement fait il partie de la 5ème catégorie ? OUI  NON

**Le calendrier AD'AP de la préfecture des Hautes-Alpes (2016-2018) a été mis en œuvre et réalisé à la date du 31 décembre 2018 (Actions A0565 à A05069)**


### Accès au bâtiment administratif

- 2 places de stationnement réservées aux  devant la préfecture, rue Saint Arey
- 3 places de stationnement réservées aux  à l'arrière de la préfecture, rue Docteur André Bruyères
- accès réservé   par le portail, rue Saint Arey
- rampe d'accès dans la cour

### A l'intérieur du bâtiment administratif

- dans le hall d'accueil, rampe permettant l'accès aux différents guichets
- tous les guichets de la préfecture sont adaptés aux 
- deux boucles d'induction magnétique (BIM) : au pré-accueil et au point numérique matérialisées par le logo 
- 1 ascenseur
- escalier équipé d'une main courante de chaque côté
- signalisation des nez de marche et de contremarches de l'escalier, bandes d'éveil à la vigilance sur les paliers
- toilettes adaptés aux PMR au rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage.

## Dans l'ancien bâtiment

 - accès uniquement aux salles de réunions, visioconférences, et salons au niveau du rez-de-chaussée.

Cet accès s'effectue par la cour d'honneur du bâtiment, à côté de l'entrée publique.

- toilettes adaptés PMR au rez-de-chaussée
- signalisation des nez de marche et de contremarches de l'escalier, bandes d'éveil à la vigilance sur les paliers

## Les prestations de service à disposition du public dans le hall du bâtiment administratif

- une fontaine à eau (gratuit)
- un distributeur de boissons chaudes et fraîches et de confiseries (payant)
- un photomaton (payant)
- un photocopieur (payant)
- un monnayeur (payant)

## Communication sur l'accueil du public et les conditions d'accès

- Le **registre d'accessibilité** est disponible en consultation au pré-accueil et sur le site internet [www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)
- Le **site internet** renseigne également sur **les conditions d'accès** à la préfecture.
- Le **serveur vocal et le standard** renseignent sur les **modalités d'accès** en préfecture (04 92 40 48 00).

## Maintenance des équipements d'accessibilités tels que les ascenseurs :

La société PERDIGON